

INDULGENCES MAI 1911

I.---Indulgences communes à tous les mois

Le 1er DIMANCHE (le 7.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 14)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis.*, *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 28)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir réitéré avec d'autres au moins le tiers du ro-
saire 3 fois par semaine. *Cf. Cm. Vis. d'une Indig. on chonelle publique et Pr.*
(C. app. 5).

II.---Indulgences propres au mois de mai

I.---INDULGENCES FIXES

5.—S. PIE V, Pape, C., dominicain.

A TOUS LES FIDÈLES : *Vis.* d'une église de dominicains et *Pr. Cf. Cm.* (Benoit XIII.)

10.—S. ANTONIN, Ev., C. dominicain

Comme le 5.

II.---INDULGENCES MOBILES

Accordées à la CONFR. DU S. ROSAIRE aux condit. suiv. : *Vis.* 5 autels (1) dans une église ou chapelle publ. (Stat. rom.) et *Pr.* (C. 32), aux jours suiv. :

Lundi des Rogations : 30 ans et 30 quarant.

Mardi des Rogations : 30 ans et 30 quarant.

Mercredi des Rogations 30 ans et 30 quarant.

Fête de l'ASCENSION : Indulg. plénière : *Cf. Cm.* et les 5 *vis.* ci-dessus.

(1) Il faut se déplacer pour distinguer ces 5 visites. Comme la plupart de nos églises ont 3 autels, on peut, après une première visite au maître-autel, visiter les trois autels en commençant par un des latéraux et en allant à la suite puis terminer par le grand. Quand il y a 5 autels (ou plus comme à Notre-Dame de Montréal), on visite 5 autels différents. Il faut répéter les mêmes prières ou d'autres à chaque autel.